

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 27 août 2024
--

Le Mardi 27 août deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Testelin (convocation pour 19 heures 45).

Date de convocation du Conseil : 20 août 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Charles Autreaux, Francine Van Herenthals, Jean-Marie Lalou, Edith Glasse, Régis Rocquet, Hélène Delcroix, Thierry Guyonnet, Marc Houzet.

Absents : (Mehdi Hamida procuration donnée à Didier Debrabant, Stéphanie Moreaux procuration donnée à Mireille Dupire).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2024,
- 2) Délibération pour le changement de fournisseur de repas pour la cantine scolaire,
- 3) Délibération autorisant le Maire à signer la convention CARSAT concernant l'attribution d'une subvention pour l'aménagement intérieur de la Maison du Sabotier,
- 4) Délibération autorisant le Maire à signer la convention du Département relative à la création d'un cheminement pour piétons et à son entretien ultérieur,
- 5) Délibération de clôture de la régie,
- 6) Délibération portant sur la tarification d'occupation du domaine public,
- 7) Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec le centre régional de ressources génétiques pour la plantation d'un verger de cerisiers,
- 8) Points sur les travaux en cours,
- 9) Préparation rentrée scolaire,
- 10) Questions diverses et tour de table.

1) **Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2024,**

Didier Debrabant, maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2024.

Le compte rendu est validé par l'assemblée.

2) **Délibération pour le changement de fournisseur de repas pour la cantine scolaire,**

Monsieur le Maire expose : actuellement, la société API-restauration assure les repas de la cantine au prix de 3,41 euros. Mireille Dupire qui est souvent présente à la cantine considère qu'il serait bon de changer de société pour peut-être une meilleure qualité des repas. Après avoir visité le site de Lalaut traiteur avec Mireille Dupire, monsieur le Maire propose de faire appel à cette société dont le prix du repas est de 3,70 euros. Ce surcoût de 0.29 euros par repas, à raison d'un peu plus 9000 repas par an, est estimé à 2 600 euros. Après un débat, il est décidé de faire un test auprès des deux prestataires avant les vacances de la Toussaint afin de comparer la qualité des deux prestataires. Monsieur le maire propose de suspendre la décision.

3) Délibération autorisant le Maire à signer la convention CARSAT concernant l'attribution d'une subvention pour l'aménagement intérieur de la Maison du Sabotier,

Monsieur le Maire expose que nous avons obtenu une subvention de la CARSAT : montant 9000,00 euros. Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution.

Résultat du vote : 14 voix pour.

4) Délibération autorisant le Maire à signer la convention du Département relative à la création d'un cheminement pour piétons et à son entretien ultérieur,

Monsieur le Maire expose que le Département du Nord a créé un cheminement piétonnier le long de la chaussée Brunehaut. Cet aménagement a été financé grâce au dispositif « amendes de police » mené par Conseil Départemental du Nord. Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien pour ce chemin qui va de la rue du Rond Quesne à la rue Mortreux.

Résultat du vote : 14 voix pour.

5) Délibération de clôture de la régie,

Monsieur le Maire expose que les nouvelles formes de travail développées avec le « Trésor Public-perception » ne nécessitent plus l'utilisation d'une quelconque régie. Il est proposé au conseil de valider la clôture de toutes les régies.

Résultat du vote : 14 voix pour.

6) Délibération portant sur la tarification d'occupation du domaine public,

Monsieur le Maire expose l'occupation annuelle du domaine public est redevable d'une redevance annuelle. La frieterie installée au carrefour de l'Opéra a développé son activité sur une surface plus importante. Il est proposé au conseil de valider une redevance annuelle pour l'occupation du domaine public d'un montant de 5.00 euros le mètre carré.

Résultat du vote : 14 voix pour.

7) Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec le centre régional de ressources génétiques pour la plantation d'un verger de cerisiers.

Monsieur le Maire expose que le centre régional de ressources génétiques pourrait créer un verger de cerisiers à Jolimetz. La convention sera à signer en mars 2025. Une commission pourra examiner un plan d'implantation. Monsieur le maire propose de suspendre la décision en attendant la rédaction définitive de la convention.

8) Points sur les travaux en cours,

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux réalisés cet été pour les locaux scolaires et pour la maison du sabotier. Marc Houzet précise que l'entretien du cimetière prend beaucoup de temps, ce sujet est préoccupant (nous n'avons plus le droit d'utiliser des produits dés herbants).

9) Préparation rentrée scolaire,

Monsieur le Maire sollicite les Conseillers municipaux disponibles pour l'installation des tables, chaises et armoires dans les classes de la maternelle le vendredi 29 août à partir de 9h30.

10) Questions diverses et tour de table.

Monsieur le maire informe :

- Le 4 septembre à 9h30 une réunion est programmée pour le bornage du lotissement Proteram.
- Le 11 octobre, en collaboration avec la CCPM , la Foncière Chênelet et Béguinage et compagnies, une première réunion est programmée pour l'étude d'assistance à maîtrise d'usage du futur béguinage.
- Le dimanche 22 septembre à 12h45, le vice-président de Région Monsieur François Decoster viendra voir l'avancement des travaux de la maison du sabotier

- Avec Anthony Vienne et Mireille Dupire, nous avons reçu trois personnes pour une embauche en contrat PEC de 10 mois. Cet emploi est à pourvoir dès la rentrée scolaire 2024-2025 pour la cantine et le nettoyage des bâtiments publics.

Anthony Vienne : indique que nous aurons à distribuer bientôt les agendas culture-Pays de Mormal.

Noël Delleaux : revient sur le budget, les engagements sur les deux grands projets nécessitent une attention permanente pour bénéficier des subventions et permettre les règlements au fur et à mesure des factures : l'exercice est particulièrement difficile car les subventions ne suivent pas forcément la facturation.

Thierry Guyonnet : signale un affaissement au niveau du trottoir devant le numéro 3 rue du Pavé. La commune va contacter Noréade.

Francine Van Herenthals : indique qu'une voiture est de manière récurrente en stationnement gênant sur le trottoir de la rue Coulon obligeant les piétons à marcher sur la route alors qu'un stationnement sur chaussée existe face à la propriété ?

Mireille Dupire : présente le contenu du colis des aînés qu'elle a sélectionné pour les fêtes de Noël. Il est proposé le même fournisseur que l'an dernier avec l'ajout de produits locaux.

Fin de la séance : 21 heures 45

*Le maire de Jolimetz,
Didier DEBRABANT*